

07283 - 2012

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

## ARRÊTÉ

relatif au changement de dénomination d'une artère  
sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex

19 septembre 2012

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 19 juin 2012,

### ARRÊTE :

L'orthographe du chemin Jaques-ATTENVILLE déterminée par arrêté du Conseil d'Etat du 6 juillet 1977 est modifiée en

chemin Jacques-ATTENVILLE

pour tenir compte de la juste orthographe du nom de cette personne, inscrite dans le registre d'état civil.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1<sup>er</sup> septembre 2012

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DU	1 ex.
DF	1 ex.
DIME	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :